

AVIS CESC 2017-27

Relatif au

Programme Xylella fastidiosa

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 mars 2017 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social et Culturel de Corse *sur Programme Xylella fastidiosa*;

Sur rapport de Monsieur Jean ARRIGHI ;

**Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 mars 2017 à Ajaccio,**

La « Xylella fastidiosa » est une bactérie qui attaque bon nombre de plantes présentes en Corse et qu'elle constitue une menace pour l'environnement. Il est proposé dans le présent rapport d'affecter un montant total de 300 000 € au profit de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Il paraît nécessaire de prendre en compte pour la société Corse, le rôle de la recherche et de la diffusion, notamment en matière d'aide à la décision des politiques publiques, face notamment à la menace que représente la « Xylella fastidiosa » (bactérie tueuse de végétaux).

La recherche ne doit pas être uniquement pourvoyeuse de l'économie, mais elle doit participer tant à l'accroissement de la connaissance collective, qu'à la prise en compte de la gestion des risques. Le projet de recherche « Eco-épidémiologie de la Xylella fastidiosa sur notre territoire, vise à étudier les relations entre les plantes-hôtes, les vecteurs potentiels et la bactérie au sein de nos différents écosystèmes.

Ce projet, qui s'échelonne sur 3 ans en lien avec l'avancée des recherches dans les laboratoires en pointe sur ce sujet, à savoir notamment le laboratoire de l'INRA de Montpellier, implique plusieurs partenaires, à savoir : l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica au travers du Conservatoire Botanique National de Corse et de l'Observatoire Conservatoire des insectes de Corse, l'INRA, par son dispositif de San Giuliano / l'UR AGAP Corse et l'UE Citrus, l'Università di Corsica par son UMR-CNRS SPE, projet ressources naturelles. La mise en œuvre d'une éventuelle convention pluriannuelle est avancée ce qui s'intitulerait « Programme de recherche « Eco-épidémiologie de Xylella fastidiosa en Corse ».

Le CESC est favorable à l'affectation envisagée de 300 000 € qui sera versé à l'O E C pour la réalisation du projet « Eco-épidémiologie de Xylella fastidiosa en Corse ». Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au programme 4311 I « Enseignement Supérieur Recherche » au Budget primitif (BP) 2017.

Le CESC pense qu'il serait cependant souhaitable et possible d'établir beaucoup plus rapidement, voire sur deux années, les listes des insectes vecteurs et désigner les interactions entre la Xylella, les vecteurs et les plantes, prenant en compte que les travaux seront réalisés en Corse par l'UMR-CNRS-SPE ressources naturelles, le Conservatoire botanique de Corse et l'Observatoire conservatoire des insectes de Corse.

Le CESC insiste sur l'importance de devoir renforcer le contrôle des entrées de végétaux, en insistant sur le fait qu'il soit effectué systématiquement et d'une façon efficace. Il paraît aussi primordial au CESC d'envisager de développer et de favoriser la production de plants locaux.

Henri FRANCESCHI